

INSCRIPTION 2018-19

Déclarée au J.O. sous le n° W172002995
Agrément Jeunesse et Sports sous le numéro 13 17 10 S
Affiliée à la FFRandonnée sous le n° 6097.
l'immatriculation Tourisme FFRP numéro IM075100382

Rappels: -Le code du sport fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Le montant de la cotisation comprend l'adhésion à la FFRandonnée (qui est reversée à la Fédération), incluant l'assurance IRA (= Individuelle avec Responsabilité civile et Accidents corporels) ou FRA (=Familiale...) et l'adhésion à l'association Lau'rando (qui reste au club).

-Dans un souci de protection du randonneur (prévention en matière de santé et appréciation des capacités physiques), un certificat médical daté de moins de trois mois est exigé à l'inscription, mentionnant la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre. Il est à renouveler tous les 3 ans. Dans l'intervalle, l'adhérent répond chaque année à l'auto-questionnaire de santé « Q-S Sport » à consulter ci-joint. Un nouveau certificat médical est nécessaire en cas de réponse positive à une seule des 9 questions.

Types de licences :	Part Fédérale	Part club Lau'Rando	Total à régler
Licence individuelle IRA	26	13 (inchangé)	39€
Licence Familiale FRAM	51.80	19.50 (inchangé)	71.30€
Lic. Fam. Monoparentale FRAMP	29.60	15 (inchangé)	44.60€
Lic. IRA non pratiquant (sans participer aux randonnées).	24.70	5 (inchangé)	29.70€
Abonnement Passion-Rando (facultatif)	4 numéros/an.	0	8.00€

Dossier d'inscription :

- 1-un bulletin d'inscription complété, daté, signé.
- 2-pour chaque adhérent : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.
- 4-un chèque du montant de l'adhésion choisie (licence + association, voir le détail ci-dessus) + revue.
- 5-pour les enfants de moins de 16 ans, ou les mineurs de 16 à 18 ans, veuillez compléter l'attestation ci-après.

Adresser les dossiers complets à : Lau'Rando BP 70048 17302 Rochefort Cedex. (ou à un responsable lors d'une sortie)

-Je souhaite recevoir par mail, des informations de la FFRandonnée : oui- non

-Je souhaite recevoir par mail des informations des partenaires de la FFRandonnée : oui-non

-Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'association.

-Renseignements personnels : (en majuscules SVP)

-1^e adhérent-NOM Prénom

Date de naissance Tél fixe

e-mail Tél mob :.....

adresse postale :

Certificat médical ...oui/non...

Ou: licence N° et « J'ai répondu négativement à tous les points du Q-S Sport. » oui-non

Signature :

Si licence familiale FRAM :

-2^e adhérent-NOM Prénom

Date de naissance Tél mob :

e-mail Tél fixe :

adresse postale :

Certificat médical ... oui/non...

Ou: licence N° et « J'ai répondu négativement à tous les points du Q-S Sport. » oui-non

Signature :

TOTAL : ADHESION + JOURNAL ? (chèque à l'ordre de Lau'Rando)..... €

-Inscriptions des enfants et / ou des jeunes mineurs

(certificat médical avec mêmes consignes que précédemment)

pour les enfants de moins de 16 ans : ils seront accompagnés, et sous la responsabilité d'un adulte.

Nom et prénom de l'enfant

.....

Date de naissance

Adulte(s) responsable(s)

Nom et prénom de l'enfant

.....

Date de naissance

Adulte(s) responsable(s)

Fait àle

.....signature :

pour les mineurs de 16 à 18 ans (compléter 1 formule par mineur concerné SVP):

Je, soussigné, M-Mme

père-mère-tuteur (rayer) de l'enfant

Nom, prénom.....

Date de naissance

-l'autorise à pratiquer la randonnée pédestre, à être véhiculé sur les lieux de sortie par les adhérents de l'association, à subir une intervention chirurgicale en cas de nécessité, et autorise l'animateur à prendre les dispositions nécessaires, notamment en cas de blessure ou d'accident.

-Personnes à prévenir :

Nomprénomtél

Nomprénomtél

Fait àle

.....signature :

Je, soussigné, M-Mme

père-mère-tuteur (rayer) de l'enfant

Nom, prénom.....

Date de naissance

-l'autorise à pratiquer la randonnée pédestre, à être véhiculé sur les lieux de sortie par les adhérents de l'association, à subir une intervention chirurgicale en cas de nécessité, et autorise l'animateur à prendre les dispositions nécessaires, notamment en cas de blessure ou d'accident.

-Personnes à prévenir :

Nomprénomtél

Nomprénomtél

Fait àle

.....signature :

AUTO-QUESTIONNAIRE « Q-S » SANTE-SPORT

-Dans les 12 derniers mois :

Oui/Non

1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-A ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

« Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

« Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence (et notez-le sur la fiche d'inscription)

« Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

« Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. »

Réf : Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive. /www.legifrance.gouv.fr

REGLEMENT INTERIEUR de l'association Lau'Rando, pour la pratique et le développement de la randonnée
pédestre, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs.
Affiliée à la FFRandonnée sous le n° 6097. Déclarée au J.O. sous le n° W172002995. Agrément Jeunesse et Sports sous le numéro 13 17 10 S
Immatriculation Tourisme FFRP numéro IM075100382.

Le présent règlement est modifiable par le bureau, puis soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Il est déposé sur le site de l'Association. Il sera également envoyé par e-mail aux adhérents, imprimé et distribué à ceux qui n'ont pas d'adresse électronique. Il sera donné de façon systématique aux nouveaux adhérents.

1) ADHESION:

- L'adhésion à l'association est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
- La licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRandonnée) comprend une assurance valable du 1er septembre (ou du jour de l'inscription s'il est postérieur) au 31 décembre de l'année suivante.
- Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable, dont l'identité doit être mentionnée sur la fiche d'inscription signée par les parents. -Les mineurs de 16 à 18 ans doivent fournir une autorisation parentale.
- L'adhésion permet de participer à l'ensemble des activités de l'association.
- Une personne, licenciée dans une autre association, peut participer aux activités de Lau'Rando à condition de payer uniquement son adhésion au club.

2) DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièces à fournir : (les dossiers incomplets sont reçus, mais ne pourront pas être validés : la licence et l'assurance afférente ne sont acquises qu'à réception de toutes les pièces demandées.)

- Un bulletin d'inscription complété, daté et signé
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre, datant de moins de trois mois.
 - Pour les adhérents de 16 à 18 ans, une autorisation parentale dûment complétée et signée par le responsable légal.
 - L'identité des personnes adultes autorisées à accompagner les enfants de moins de 16 ans.
 - Un chèque à l'ordre de Lau'Rando dont le montant comprend adhésion, licence et assurance.
- Les dossiers sont adressés à : Lau'Rando BP 70048 17302 Rochefort Cedex ou déposés lors des permanences d'inscription, ou remis à un responsable.

3) FONCTIONNEMENT ET SECURITE

a) Organisation

- Des randonnées sont proposées, selon un calendrier établi mensuellement, communiqué par messagerie électronique, ou remis en version papier à ceux qui n'ont pas d'accès internet. Ce programme sera aussi affiché au local.
- Ces sorties peuvent être différées, voire annulées par les organisateurs (météo notamment)
- Certaines sorties peuvent exiger une préinscription ou une participation financière (organisation pour une sortie particulière).
- Les adhérents acceptent que leur image (photos, vidéos...) soit utilisée de façon interne ou dans les médias, par l'association, sauf demande particulière faite à un responsable..
- Les personnes non adhérentes à l'association Laurando peuvent bénéficier de 2 séances « sortie-découverte »
- Tout problème médical (allergie, diabète...) doit être signalé à l'animateur de la randonnée.

b) Déplacements :

- Certains déplacements s'effectuent en covoiturage (service amical limité au partage des frais).

c) Equipement

Il est nécessaire d'avoir un équipement adéquat (chaussures et vêtements adaptés à la randonnée). Pensez à prendre suffisamment d'eau (et un vêtement de pluie) dans un petit sac à dos.

d) Code de la route

- Chaque participant est tenu de respecter le code de la route.

A rappeler notamment : 1-En agglomération, utiliser obligatoirement les trottoirs. 2-Hors agglomération, c'est l'animateur de la randonnée qui détermine, pour la sécurité du groupe, s'il convient, de marcher : sur la gauche de la chaussée, en file indienne (en colonne par 1), ou sur la droite de la chaussée, en groupes d'une longueur maximum de 20 mètres, avec un intervalle de 50 mètres entre chaque groupe. (Code de la Route article R412-42)

e) Nature et environnement ;

L'adhérent s'engage à respecter la charte du randonneur

<https://www.ffrandonnee.fr/46/la-charte-du-randonneur.aspx>

f) Respect des consignes

- L'animateur vérifie que les modalités de participation prévues dans le règlement intérieur sont remplies, que la tenue et le comportement de chacun sont corrects, et se réserve le droit de refuser la présence d'un participant à une sortie.
- g) La présence des chiens tenus en laisse est autorisée mais reste placée sous l'entière responsabilité du propriétaire.

4) STAGES DE FORMATION

a) Procédure à suivre : L'adhérent qui souhaite participer à un stage de formation fera parvenir au Président de Lau'Rando une lettre de motivation, laquelle sera examinée lors de la prochaine réunion de Bureau. La décision prise sera portée à la connaissance de l'adhérent.

b) Conditions à remplir :

- adhésion à Laurando depuis au moins 1 an, sauf cas particulier étudié par le Bureau.
- lettre de motivation.
- après le stage, le stagiaire devra communiquer au Président le reçu du paiement qu'il a effectué, et une attestation de présence au stage, afin d'activer une possible prise en charge, aux conditions suivantes :
- remboursement par Lau'Rando des frais pédagogiques.
- participation de Lau'Rando aux frais de déplacement générés par le stage, sur la base de référence du prix d'un billet SNCF de 2^e classe, sur une distance comparable.
- A toutes fins utiles, il est précisé que la participation de Lau'Rando, et de la FFRandonnée, ne sont jamais acquises, ni totales, et seront définies selon les possibilités, au coup par coup, et précisées au préalable au stagiaire.
- Le stagiaire est donc redevable à Lau'Rando, et s'engage à faire profiter l'association des compétences acquises, pendant au minimum 1 an. En cas d'impossibilité, un remboursement sera programmé, après étude du cas par le Bureau.

BIENVENUE A LAURANDO, et nous vous souhaitons de bonnes marches !

Règlement Intérieur actualisé en réunion de Bureau du 13 octobre 2014,
Entériné par le CA du 15 octobre 2014. Voir notre site : <http://www.laurando.fr>